



LA CLÉ DES FALAISES

Meublé de tourisme 3***

<https://www.lacledesfalaises.com/>

À Bernau am Chiemsee, le __/__/20__

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la location de notre maison et **Meublé de tourisme 3 étoiles** dont vous trouverez la description complète sur notre site et ci-après.

Veillez nous retourner un exemplaire du présent contrat complété de vos données personnelles, daté et signé. Cette réservation prend effet si nous recevons votre paiement de 30 % dans un délai de 15 jours après l'envoi de ce contrat, à savoir avant le

Le solde de 70 % et la caution sont à régler 20 jours au plus tard avant votre arrivée. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Sandra et Alexander BRANDSTETTER

PROPRIÉTAIRES :



M et Mme Brandstetter
Draxlbergstraße 7
83233, Bernau am Chiemsee,
Allemagne



+ 49 (0)8051 965 78 87
+ 49 (0) 151 25 32 80 09



sandra.brandstetter@live.com



www.lacledesfalaises.com

COORDONNÉES BANCAIRES :

Sandra Brandstetter

Banque : Boursorama Banque

ISBN : FR76 4061 8803 2500 0409 1876 377

BIC BOUS FRPP XXX

LOCATAIRES :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Pays :

Courriel :

Tél. : Mobile :

COMPOSITION :

..... personnes dont adultes et enfants

(Max.: 7 pers. ; Animaux : refusés)

Noms et prénoms de tous les locataires Dates de naissance :

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....

..... /..... /.....



DATES DU SÉJOUR :

du/...../..... à partir de 16 h
au/...../..... à 10 h soit nuits

PRIX TOTAL DU SÉJOUR : €

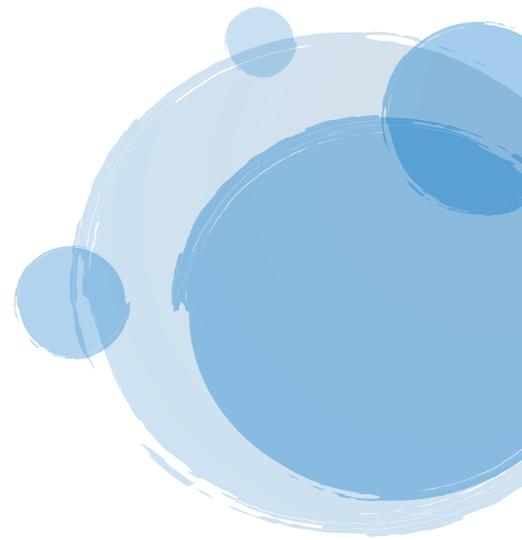
Ce prix comprend :

-,- € / nuitée
- 80,- € pour la location de draps et de linge de maison (les lits sont faits à votre arrivée, vous disposez de 2 serviettes de bain / personne, 2 torchons et 1 set de bienvenue)
- la taxe de séjour de 1,- € par nuitée et par adulte (1,40 € dès 2023 !)
(.....€ = € x adultes x nuits).

Une caution de 500,- € devra par ailleurs être virée, comme dépôt de garantie (via PayPal ou avec le solde de 70 %) en cas de dommage causé lors de votre séjour. Elle est restituée au plus tard 7 jours à l'issue du séjour.

Je soussigné/e M et/ou Mme
déclare/nt être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

À, le/...../.....
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Article 1 : Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location de notre maison de location La clé des falaises situés à Plouezec. Ce contrat est valable en France et selon la législation française.

Article 2 – Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 – Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire **un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée à la première page du contrat**. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 – Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou via Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 – Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux sans avoir trouvé de successeur : **L'acompte (30 %) reste acquis au propriétaire si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Le propriétaire est en droit de réclamer 70 % du montant si l'annulation intervient moins de 15 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Il pourra demander le solde (100 %) du montant du séjour si le locataire ne se manifeste pas et ne vient pas à la date d'arrivée indiquée sur le contrat : le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 – Annulation par le propriétaire en cas de force majeure : le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes déjà versées.

Article 7 – Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat (heure normale d'arrivée : 16 heures, départ 10 heures). En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 8 – Règlement du solde : Le solde (70 %) de la location et la caution sont versés 20 jours avant l'entrée dans les lieux.

Article 9 – État des lieux/ménage :

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location. Avant son départ, le locataire est prié de vider ses poubelles et d'apporter ses déchets et bouteilles au points de collecte, de laisser le frigidaire, la machine à café et le four vides et propres, de laisser la maison dans l'état de propreté trouvé à votre arrivée.

Si possible veuillez descendre vos draps et serviettes en bas dans la cave au niveau de la machine à laver. Le

montant des frais de ménage, de blanchissage des draps, d'accueil est établi sur la base de calcul mentionnée dans le guide de bienvenue.

Article 10 – Dépôt de garantie ou caution : Un **dépôt de garantie de 500,-€** est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) ou au cas où le gîte ne soit pas restitué dans le même état de propreté qu'à l'arrivée, le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 11 – Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire est responsable des personnes présentes avec lui dans le gîte (y compris d'éventuels visiteurs) durant la durée du séjour, de leurs actes et donc des éventuels dommages causés par elles aux objets (meubles, bibelots, équipements...) ou biens (fenêtres, murs, sols...) présents dans l'enceinte de la propriété des propriétaires et dans le gîte. Le gîte est une propriété non-fumeur. À l'extérieur, le locataire dispose d'un grand jardin avec meubles de jardin (table et 6 chaises, 4 transats, 1 chaise longue, un grill Weber, un parasol et de places de parking. **IMPORTANT** : Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenu lors du franchissement des clôtures ou du talus côté Sud de la part des locataires du gîte ou de leurs enfants. Les enfants doivent être surveillés par leurs parents.

Article 12 – Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 7 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client. Si vous décidez de loger une personne tierce et non déclarée dans ce contrat et sans autorisation préalable avec le propriétaire, la caution sera retenue.

Article 13 – Accueil des animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. Nous n'admettons pas non plus d'animaux à l'extérieur. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 14 – Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par **un contrat d'assurance type villégiature ou voyages tous risques** y compris d'incidents relevant de la responsabilité civile du client et une assurance annulation voyage, car ceux-ci ne sont pas couverts par l'assurance du propriétaire. Le client est tenu d'assurer ses propres biens. Les locataires s'engagent à fermer portes et fenêtres pendant leur absence du gîte durant la période de location, à fermer le gaz dans la cuisine, à ne JAMAIS laisser de bougies allumées sans surveillance. Le propriétaire ne saurait être tenu responsable de vols ou dommages occasionnés en cas de non-fermeture des locaux.

Article 15 – Paiement des taxes de séjour : Le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, des taxes de séjour correspondant à un meublé de tourisme 3 étoiles certifié. Il est de **1,- € par adulte et par nuit (2022) et de 1,40 € dès 2023**. Ce montant est compris et détaillé à la première page de ce contrat et est entièrement remis à l'agglomération Guingamp-Paimpol. Notre référencement **Meublé de tourisme 3 étoiles** est consigné sous le numéro **02205022 21420-0211**).

Article 16 – Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise au propriétaire dès le lendemain de l'arrivée dans les lieux.